

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/10/18

Dossier complet le :

8/11/2018

N° d'enregistrement :

2018_3560

1. Intitulé du projet

Création de l'éco-quartier « Les Vignes »

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Mauges sur Loire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Claude BOURGET - Maire

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 4 3 3 6 0 0 0 1 7

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. [...] b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha [...]	Aménagement d'un lotissement d'un contour total de 59 187 m ² , soit ± 5,9 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'aménagement d'un lotissement communal et des liaisons associées sur 5,92 ha. L'objectif est de créer ±100 logements.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de respecter les orientations du SCOT du Pays des Mauges en maintenant un rythme de ± 20 construction/an sur la commune déléguée de La Pommeraye sur les 90 logements par an à fournir à l'échelle de Mauges/Loire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du projet s'effectuera selon les phases suivantes :

- Mise en place du chantier, mise en sécurité des abords
- Terrassements
- Aménagements viaires
- Constructions (en recouvrement partiel avec la phase suivante)
- Aménagements extérieurs (en recouvrement partiel avec la phase précédente)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit l'aménagement de 120 logements avec :

- La création de « petits quartiers » aux ambiances différentes,
- Une liaison douce structurante est/ouest,
- Un maillage visant à proposer à chaque logement une double desserte viaire / douce (nécessitant d'insérer un portillon d'accès au jardin),
- La préservation des haies existantes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Dossier d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de la zone projet	59187 m ²
Nombre de logements	100

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Claveries
La Pommeraye
49620 MAUGES SUR LOIRE

Coordonnées géographiques¹

Long. - 0° 84' 98" 80 Lat. 47° 35' 86" 55

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet borde un verger identifié comme humide; une lentille de 545 m² en amont de la haie mitoyenne est également reconnue comme zone humide. Ce secteur sera pris en compte dans le projet et traité dans le rapport d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques.</p> <p>Les zones humides recensées seront intégralement évitées par le projet, leur alimentation hydraulique sera conservée, de même que leurs fonctionnalités.</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage le plus proche se trouve à 6,3 km au Nord, sur la commune déléguée de Montjean sur Loire.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches du secteur d'étude sont les suivants : - « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » (habitats) FR5200622 situé à 1,7 km au Nord-Est, - « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » (oiseaux) FR5212002 situé à 2,3 km au Nord-Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de favoriser la gestion des eaux pluviales en exploitant les capacités d'infiltration du sol en place.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux occasionnés par les terrassements seront évacués dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf annexe facultative A : "panorama écologique" La zone d'étude présente une biodiversité anthropique commune de faible intérêt. Le site n'est pas à considérer comme un corridor écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par son fort éloignement, sa nature anthropisée, l'activité actuelle (agricole intensive) et son emplacement en périphérie immédiate de ville, aucune interaction n'est possible entre l'aménagement et le site Natura 2000 le plus proche (Vallée de la Loire).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF I la plus proche : 520220069 "Pelouses calcaires du tertre" à 2,1 km au Nord-Est ZNIEFF II la plus proche : 520014718 "Vallée du ruisseau des moulins et de saint Denis" à 1 km à l'Est
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'assise du lotissement est répertoriée en zonage 1AUh par le PLU de la commune déléguée de La Pommeraye en vigueur depuis le 3/06/2013. Les parcelles, actuellement cultivées, appartiennent à la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitants du lotissement induiront une augmentation du trafic de ±350 véhicules légers par jour (1,5 VL par foyer dont 90% servent deux fois par jour) soit environ 1,2% du trafic de la RD 15, axe principal du centre bourg. Cependant le projet privilégie grandement les déplacements doux et limite l'usage de la voiture.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores sont à prévoir aux heures ouvrables : - Durant le chantier de construction - Durant l'exploitation par l'augmentation de l'activité (véhicules légers, fréquentation piétonne)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations locales sont à prévoir aux heures ouvrables durant le chantier de construction uniquement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un dossier d'incidences sur l'eau et le milieu aquatiques sera dposé à la DDT49; il repose sur les principes suivants : - Limiter l'imperméabilisation des sols - Gestion des eaux pluviales du domaine public par des noues, des espaces verts en creux, des revêtements perméables... - Gestion des eaux pluviales sur le domaine privé à la parcelle (infiltration/ évaporation)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées du futur lotissement seront collectées par des conduites enterrées puis dirigées via le réseau communal à la station d'épuration des Cailleries. D'une capacité nominale de 9000 EH, la charge maximale 2016 en entrée a été mesurée à 4480 EH; l'unité dispose donc d'une marge conséquente.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement va produire des déchets de types "ménagers" (poubelles, emballages recyclables), pris en charge par le service de collecte actuel (Mauges communauté).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet tient compte de l'intégration paysagère et des co-visibilités. L'opération est soumise à un permis d'aménager qui sera soumis aux services instructeurs.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de lotissement sur la zone 1AUh par le PLU de la commune convertira les parcelles actuellement cultivées en secteur d'habitat.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le secteur du projet est la dernière zone constructible de cette catégorie sur la commune; l'urbanisation de quelques secteurs en "dents creuses" reste néanmoins d'actualité à proximité du centre bourg.

À moyen terme, un secteur d'équipement communautaires est en projet à 400 m au Nord-Ouest du futur lotissement. Ces projets d'aménagement sont partie intégrante d'une même volonté de maîtrise de la croissance du parc bâti sur la commune, axé sur la densification de l'habitat et sur réduction de la place de la voiture dans les secteurs de logement au profit des déplacements doux qui favorisent la sécurité et la qualité de vie (baisse des nuisances sonores, amélioration de la qualité de l'air).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet favorise les déplacements doux (axe pacifié principal Est-Ouest, axes secondaires piétons/cycles, principe de desserte viaire par filot), la convivialité (placettes dédiées) et l'innovation (emplacement îlots « innovants » groupés). Il intègre :

- Une gestion des eaux pluviales intégrée et à la parcelle,
- Un aménagement visant la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation aux changements climatiques.

L'espace sera optimisé et traité de façon paysagère. Les matériaux utilisés pour la construction seront non polluants et économes en énergie.

Les haies et zones humides existantes seront intégralement conservées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'apparaît pas nécessaire en raison :

- de l'absence d'impact environnemental sur la faune et la flore (espace aménagé très pauvre, espaces d'intérêts intégralement conservés),
- de l'absence d'impact sur les masses d'eau (déclaration Loi sur l'Eau, gestion et régulation des eaux pluviales),
- de l'absence de risque naturel,
- de l'absence d'impact sur le patrimoine naturel, zone à sensibilité particulière, ou patrimoine architectural.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cf annexe facultative "panorama écologique"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Mauges-sur-Loire**

le, **07/11/2018**

Signature

Le Maire,
Jean-Claude BERTHELOT



